



UN NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Réunis en Conseil communautaire le 11 mai 2017, les élus de Caux Estuaire ont adopté, à l'unanimité, un nouveau dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise à destination des TPE/PME.

Ce dispositif communautaire vise à soutenir l'implantation ou le développement d'entreprises (construction de bâtiments comprenant l'achat et/ou la viabilisation et l'aménagement du terrain, l'acquisition avec travaux et/ou l'extension de bâtiments) par le biais d'un soutien financier aux investissements immobiliers.

Entrepreneurs, vous avez des projets d'investissement immobilier ?
N'hésitez pas à prendre contact avec Caux Estuaire.

Zoom sur les modalités d'intervention sur le Parc Éco-Normandie

La dépense subventionnable est basée sur l'estimation prévisionnelle du coût de l'immobilier (hors foncier).

Selon la taille de l'entreprise :

- 3.5% de l'assiette éligible pour les TPE
- 2.5% de l'assiette éligible pour les PME

Sous forme d'une subvention plafonnée à 35 000 € par projet.

L'obtention de l'aide à l'immobilier d'entreprise de Caux Estuaire permet également de prétendre au dispositif d'aides de la Région Normandie.

Contactez-nous :

Frédéric MÉRIGEAU

Chargé de la prospection et du développement économique

02 35 13 36 92 / 06 24 94 65 85

frederic.merigeau@parceco-normandie.fr